



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

qualité

Question écrite n° 23976

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'obligation faite aux agglomérations de plus de 2 000 habitants de mettre aux normes leurs systèmes d'assainissement. Il s'avère que beaucoup de communes connaissent de réelles difficultés à assurer ces travaux sans une aide substantielle des agences de bassin et des conseils généraux. Celle-ci ne suffit pas pour autant à régler tous les problèmes de coût et de délai qui se posent. En conséquence, il aimerait savoir si le Gouvernement entend prendre des dispositions particulières relativement à ce problème.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant les difficultés rencontrées par les agglomérations de plus de deux mille habitants pour mettre aux normes leur système d'assainissement. Les financements nécessaires doivent s'inscrire dans le cadre d'un principe général retenu en France depuis de nombreuses années, celui d'un financement principalement assuré par les utilisateurs des services d'assainissement. Ce principe est compatible avec l'existence de mécanismes de solidarité entre usagers développés au niveau départemental du bassin, voire national. Depuis le début de l'année 2003, la ministre de l'écologie et du développement durable a engagé un débat national sur l'adaptation des politiques publiques de l'eau aux exigences qui résultent des directives européennes, et plus particulièrement de la directive cadre, approuvée en 2000. À l'issue de ce débat, elle fera ses propositions au Gouvernement en vue notamment d'un projet de loi sur l'eau. Les difficultés signalées dans la présente question seront examinées dans ce cadre. Néanmoins, il s'avère que plus de la moitié des communes de plus de deux mille habitants réussissent à mettre en conformité leur système de traitement des eaux usées sans problème. Les difficultés financières apparaissent relativement peu souvent comme la véritable raison du retard.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23976

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6583

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9205